

# Indicateurs complémentaires au PIB :

## l'Indice de Gouvernance en Wallonie

### 1er exercice, juin 2016

#### 1. Introduction

Durant la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans le Plan Marshall 2.Vert, son plan d'actions prioritaires. Y figure une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adopte un ensemble de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer son action en complément du PIB.

Dans sa décision, le Gouvernement a demandé à l'IWEPS de calculer ces cinq indicateurs phares<sup>1</sup> et l'a invité, par ailleurs, à développer un système intégré qui comprend sept indicateurs synthétiques composites. Ce set d'indicateur doit reprendre les cinq indicateurs phares auxquels s'ajoute un indicateur relatif à la gouvernance et un indicateur relatif aux pressions sociales et économiques sur l'environnement.

L'IWEPS a déjà publié une proposition générale sur les l'ensemble des indicateurs (Reginster *et al.*, 2013) ainsi que les résultats pour une partie des indicateurs demandés par le Gouvernement : l'Indice de situation sociale (Reginster et Ruyters 2015), l'Indice des conditions de bien-être (Ruyters *et al.*, 2015) et l'Empreinte écologique et la biocapacité (Caruso *et al.*, 2014).

Ce rapport présente les résultats du premier exercice de **l'Indice de Gouvernance en Wallonie (IGW)**.

#### 2. Etat de l'art

Depuis plus d'une décennie maintenant, on observe l'apparition de nombreux indicateurs composites dans le champ de la statistique à tel point que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a édité un guide pour la construction d'indicateurs composites (Nardo *et al.*, 2008). Les auteurs de ce guide rappellent qu'un indicateur composite a pour objectif de réduire une question complexe, et par essence multidimensionnelle, en une expression simple pouvant se résumer en un seul chiffre : « Un indicateur composite doit idéalement mesurer un concept multi-dimensionnel qui ne peut être appréhendé par l'utilisation d'un seul indicateur » (notre traduction, 2008, p.15). Cette capacité à réduire une question complexe, qu'il s'agisse de gouvernance, de compétitivité ou encore de soutenabilité, à un seul chiffre est ce qui fait la force de ce type d'indicateur. Cela le rend plus facilement communicable et permet ainsi de porter à l'attention de l'opinion publique et des décideurs un type de problématique complexe. L'indicateur peut également, et idéalement, alors servir de point d'entrée vers des données plus détaillées.

Pour comprendre ce que recouvre un indice composite de gouvernance, il est utile de rappeler le contexte dans lequel les indicateurs de gouvernance ont été développés. A partir du milieu des années 1990, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale changent de paradigme économique vis-à-vis de l'État, en passant de la perspective du « Public choice » qui se focalise sur les comportements politiques « irrationnels » et sur les défaillances de l'intervention étatique, à la perspective de « New Institutional Economics » (Nouvelle Économie Institutionnelle) qui met l'accent sur le rôle des institutions dans le développement socio-économique des pays (Cartier-Bresson, 2010). Ce changement de paradigme est aussi en partie le fruit des critiques faites par les bailleurs de fonds concernant les faibles résultats de ces institutions auprès des pays bénéficiant de programme d'ajustements structurels. La conceptualisation de cette nouvelle manière de concevoir l'État va être le fait de D. Kaufmann et de son équipe de recherche qui vont travailler, à partir de 1996, à la construction d'un

<sup>1</sup> Les 5 indicateurs phares sont l'Indice de situation sociale (ISS), l'Indice de bien-être (IBE), l'empreinte écologique et la biocapacité (EE), l'indice de situation environnementale (ISE) et un indicateur de capital économique.

indicateur international de gouvernance, le Worldwide Governance Indicators (WGI) qui sera financé par la Banque mondiale.

De ces travaux de recherche, il ressort la définition suivante de la gouvernance :

« la gouvernance correspond aux traditions et aux institutions par lesquelles un pays exerce son pouvoir. Cela comprend (1) le processus de choix, de contrôle et de remplacement du gouvernement; (2) la capacité du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces et ; (3) le respect par les citoyens et par les États de ces institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre personnes. » (Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2011, p. 3; notre traduction).

D'autres organisations vont aussi s'emparer de ce concept pour montrer l'importance qu'ils portent aux institutions. Ainsi, pour les Nations Unies « La bonne gouvernance a huit caractéristiques principales. Elle est participative, orientée vers le consensus, responsable, transparente, réactive, efficace et efficiente, équitable et inclusive, et régie par l'État de droit. Elle suppose que la corruption soit minimisée, que la perspective des minorités et que la voix des plus vulnérables de la société soient prises en compte dans le processus décisionnel. Elle est également sensible aux besoins présents et futurs de la société. » (United Nations ESCAP, 2009, p. 1; notre traduction). Dans le registre de la responsabilité sociale, la certification ISO 26000 qui vise à promouvoir une gouvernance plus responsable distingue, quant à elle 7 principes : 1) la responsabilité, 2) la transparence, 3) le comportement éthique, 4) la reconnaissance des intérêts des parties prenantes, 5) le respect du principe de légalité 6) la prise en compte des normes internationales de comportement, 7) le respect des droits de l'Homme.

Le concept de gouvernance devient alors rapidement une sorte de mot valise qui permet d'affirmer son attachement aux institutions tout en y mettant ce que l'on désire y trouver.

Il s'agit donc de comprendre quelles sont les dimensions les plus communes que l'on retrouve dans les indices composites de gouvernance et comment cela se justifie sur le plan théorique. L'idée générale derrière ces indicateurs est qu'il est possible de mesurer la qualité des institutions (ce que l'on retrouve dans la littérature scientifique sous le concept de « Quality of Government », QoG). Ce concept est défini généralement comme la « capacité » que les États ont de mettre en œuvre les politiques pour lesquelles ils ont les compétences de manière impartiale et sans corruption (Charron, Dijkstra et Lapuente, 2014; Norris 2012). A ces trois premières dimensions que sont la réalisation de politiques, l'impartialité et l'absence de corruption, on ajoute généralement l'idée de qualité du système démocratique dans lequel ces politiques doivent être réalisées.

De manière synthétique, voici comment ces différentes dimensions peuvent être rattachées aux divers développements empiriques et théoriques sur la question.

Les premiers travaux de la Banque mondiale vont d'abord s'intéresser au rôle de la corruption dans la gouvernance des États pour finalement élargir le concept à celui de captation. Il s'agit alors de s'intéresser à l'ensemble des dysfonctionnements institutionnels concernant la gestion des affaires publiques. Ils vont s'intéresser à toute forme d'arrangement qui irait à l'encontre du développement socio-économique d'un pays. « Le programme de recherche de la BM, qui a commencé en 1996 par une réflexion sur la corruption, va dès 1999 s'élargir à l'ensemble des dysfonctionnements institutionnels concernant la gestion des affaires publiques » (Cartier-Bresson, 2010, p. 112). Dans un article qui définit ce que le WGI mesure, Kaufmann (2005) précise que la gouvernance ne se réduit pas à la corruption mais implique toute pratique, même légale (mais non éthique), comme le lobbying des grandes firmes pour s'arroger des avantages en toute discrétion. A cette première intuition que la corruption est un problème important pour la gouvernance vient donc s'ajouter que l'impartialité est un problème tout aussi grand.

La notion de gouvernance va aussi bénéficier de développements théoriques en sciences politiques avec l'apparition, dans le cadre de la construction européenne, de prise de décisions et de mise en œuvre de politiques publiques nécessitant une coordination entre plusieurs niveaux de pouvoir pouvant se chevaucher (niveau supranational et national voire local). Ce processus particulier qui est étudié pour la première fois par Marks (1993) va être qualifié de « gouvernance multi-niveaux » et fera l'objet d'une importante littérature sur la question (pour une revue de la question voir, par exemple, Stephenson, 2013). Pour reprendre une définition issue des sciences politiques, la gouvernance concerne « les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. [...] Elle peut être

définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement (Boussaguet, Jacquot et Ravinet 2014, 299-301). Dans cette perspective, l'accent est mis sur la capacité des institutions à se coordonner dans un système complexe, qui peut impliquer un recouvrement de compétence voire de souveraineté alors que dans la perspective de la Nouvelle Economie Institutionnelle l'accent est mis sur la capacité des institutions à se montrer impartiales et transparentes.

Si les deux perspectives ne sont pas antinomiques, dans la réalité plusieurs auteurs ont montré qu'il existait une tension entre, d'une part, l'impératif d'impartialité et de transparence demandée aux institutions et, d'autre part, la nécessité de coordination entre acteurs dans un système complexe. Papadopoulos (2010) a, par exemple, montré que les processus qui visaient à une meilleure collaboration entre parties prenantes et un plus grand pluralisme de points de vue lors de négociations autour de politiques publiques, avaient pour effet de produire davantage d'opacité quant au processus démocratique de prise de décision... Il remarque que ceci est inhérent, mais pas forcément nécessaire, à la prise de décision entre acteurs qui ont des avis divergents. Pour faciliter les compromis, une part des négociations est délibérément laissée informelle. D'autre part, il relève que la présence de nombreux acteurs autour d'une table a pour effet de diluer la part de responsabilité de chacun d'eux. C'est le fameux paradoxe de la « responsabilité partagée ». Stephenson (2013) qui analyse les utilisations faites de la notion de gouvernance multi-niveaux dans la littérature identifie qu'à partir de 2003 un pan important de la recherche sur le sujet va se consacrer à l'analyse de ce paradoxe, entre d'une part la nécessité d'inclure tous les acteurs dans les prises de décisions, et d'autre part, une dilution de responsabilité dans la prise de décision et par là une perte de légitimité démocratique.

### 3. Définition et méthodologie

Le cadre conceptuel sur lequel repose l'Indice de Gouvernance en Wallonie (IGW) est celui de qualité des institutions (Quality of Government) qui peut se définir comme :

**La capacité des institutions publiques à mener des politiques efficaces, à être impartiales, à ne pas être corrompues et à être démocratiques. Ces politiques peuvent faire intervenir différents niveaux de pouvoir : régional, communautaire, fédéral, local et même européen.**

L'indice est proche conceptuellement de l'European Quality of Government Index [EQI] développé par Charron et ses collègues (2014) étant donné qu'il se base sur l'évaluation que les citoyens font de ces quatre dimensions à travers l'opérationnalisation suivante :

1. Quelle est la qualité des services publics au niveau régional ?
2. Quelle est l'impartialité de ces services publics ?
3. Quel est le niveau de corruption général et dans les services publics ?
4. Quelle est la qualité de la démocratie au niveau régional ?

L'évolution temporelle de l'indice est construit à partir de données d'enquêtes qui sont soit wallonnes (BSW – IWEPS), soit des données européennes où il est possible d'extraire des informations régionales (ESS). L'objectif étant de disposer de données sur une longue période (ici sur une période de trois législatures, soit 15 ans) de manière à pouvoir suivre l'évolution de chacune de ces dimensions dans le temps.

L'évolution temporelle de cet indice nécessite cependant encore des améliorations pour pouvoir tenir compte des quatre dimensions. Dans le présent exercice, seules les dimensions « Qualité des politiques » et « Démocratie » ont pu être calculées, faute de données suffisantes pour les deux autres. Cependant, ces deux autres dimensions devraient pouvoir être calculées à partir des résultats de l'enquête « Baromètre social de la Wallonie » réalisée par l'IWEPS et qui se déroulera en 2018.

De manière complémentaire à cette vision diachronique de la gouvernance nous avons aussi réalisé des analyses comparatives à partir de l'EQI qui permet, pour l'année 2013, de comparer la Wallonie aux autres régions européennes pour l'indice synthétique, ainsi que de comparer les trois régions de Belgique entre elles pour chacune des dimensions du score régional de gouvernance.

\*\*\*\*

Le rapport se structure ainsi en deux parties:

Une première partie est consacrée à l'évolution temporelle de l'Indice de Gouvernance en Wallonie (IGW). L'analyse est faite, pour le moment, sur la base de seulement deux des quatre dimensions de la gouvernance: « Démocratie » et « Qualité des politiques ».

Une deuxième partie est consacrée à l'analyse comparative de la Wallonie avec les autres régions européennes et belges à partir d'EQI. Cet indice est conçu, comme l'agrégation entre un score national de gouvernance et un score régional. Le score national est calculé à partir de sources principalement « expertes » (enquêtes auprès d'entreprises, évaluations d'ONG, évaluation d'agences de gestion du risque et de données d'enquêtes « ménages ») qui proviennent du World Governance Indicators (WGI) de Kaufman, Kraay et Mastruzzi (2011) qui est financé par la Banque mondiale. Le score régional est quant à lui calculé à partir d'une enquête « ménages » réalisée spécifiquement pour cet indice et qui est passée auprès de 206 régions de 24 pays de l'Union Européenne et de 4 pays hors Union Européenne.

Cette deuxième partie est elle-même scindée en deux parties. Une première partie qui présente le niveau de gouvernance en Wallonie par rapport aux autres régions européennes sachant que cette comparaison tient compte des scores régionaux et nationaux cumulés pour chacune des régions. Une deuxième partie qui présente cette fois la comparaison de la Wallonie avec les deux autres régions belges mais qui ne tient compte cette fois-ci que du score régional (puisque le score national ne change pas) et des 3 piliers qui le constituent (1. Qualité qui comprend les dimensions 'Démocratie' et 'Qualité des politiques' ; 2. Impartialité ; 3. Corruption).

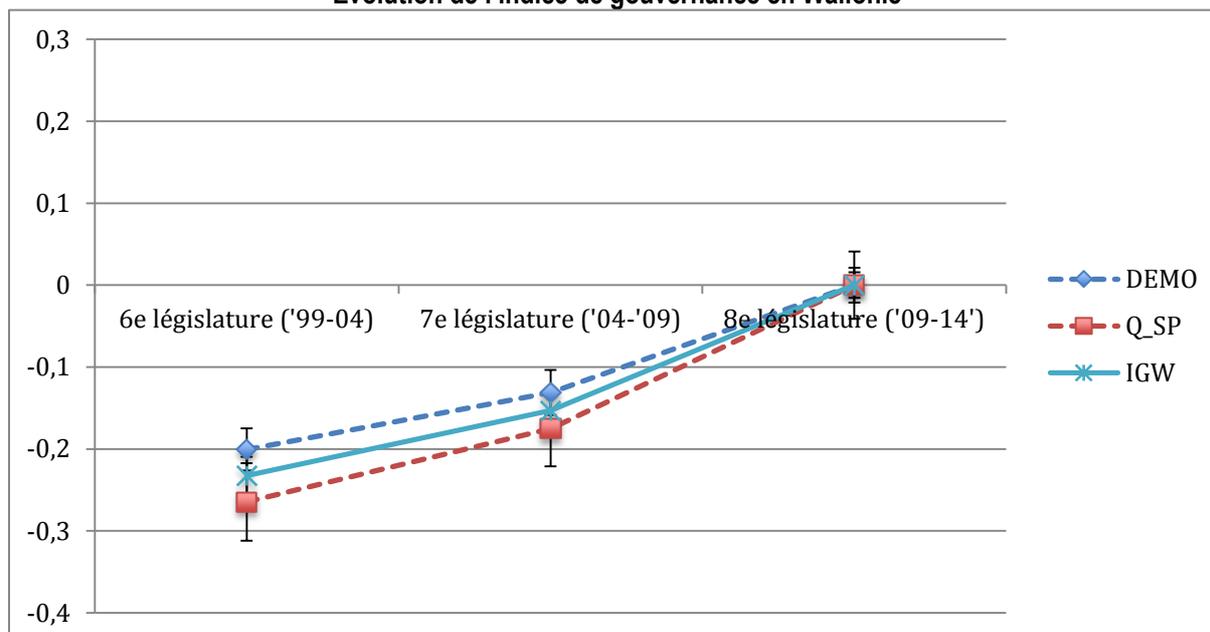
#### **4. Évolution temporelle de l'Indice de Gouvernance en Wallonie**

L'indice de gouvernance en Wallonie est construit, pour son évolution temporelle, sur la base de deux des quatre dimensions généralement utilisées dans ce type d'indicateur. Il s'agit des piliers « Démocratie » et « Qualité des politiques ». Les deux autres piliers seront ajoutés à l'indicateur lors du prochain exercice.

Comme déjà mentionné, les données qui servent à la construction de cet indice sont celles d'enquêtes wallonnes (BSW-IWEPS) ou d'enquêtes européennes (European Social Survey - ESS) pour lesquelles il est possible de disposer d'information au niveau wallon. Cet indice couvre une période de trois législatures, soit environ 15 ans. Le temps social du phénomène de la gouvernance étant plutôt long, les données annuelles sous une même législature ont été agrégées de manière à lisser les faibles variations. De plus, en agrégeant les données par législature on évite d'avoir des données manquantes sur certaines années et on gagne aussi en fiabilité dans l'outil de mesure. Les valeurs pour chaque législature ont alors été standardisées, c'est-à-dire centrées réduites à partir de la valeur moyenne de la dernière législature et de son écart-type. Ce procédé vise à pouvoir additionner des dimensions dont les échelles de mesures peuvent être différentes. On obtient ainsi une évolution comparable pour chacune des dimensions qui se rapporte à un même point de référence (la dernière législature).

Le graphique suivant présente ainsi l'évolution de l'Indice de Gouvernance en Wallonie ainsi que deux des dimensions qui le constituent : « Démocratie » et « Qualité des politiques », cette dernière évaluée à partir de la qualité des services publics.

### Evolution de l'indice de gouvernance en Wallonie



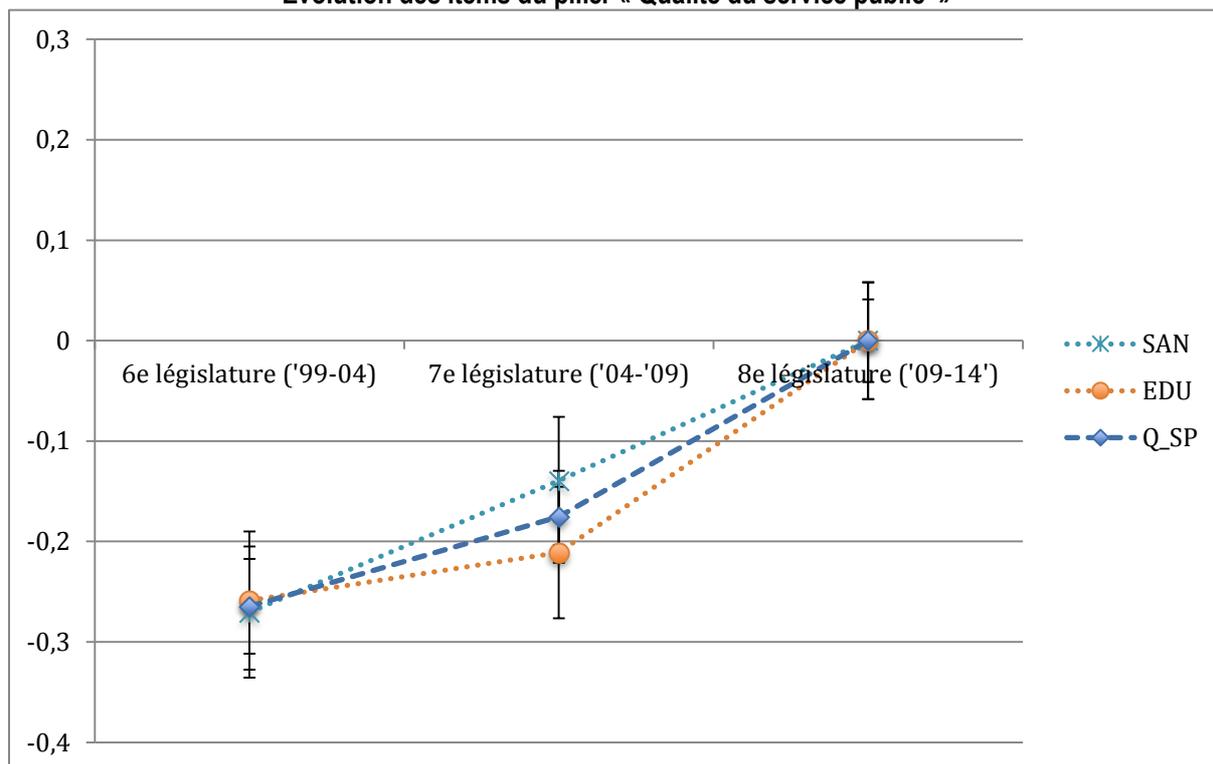
On peut observer une progression de l'IGW qui est significative au cours des trois dernières législatures. Cette progression est liée à l'évolution des piliers « Démocratie » (DEMO) et « Qualité des services publics » (Q\_SP) dont la progression est à peu près identique (le pilier « Qualité du service public » progresse légèrement plus). En termes, d'amplitude, il faut savoir qu'une différence de -0,23 entre deux moyennes standardisées (comme c'est le cas ici entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature) correspond approximativement à un changement de position de 9 % de la population<sup>2</sup>. En tenant compte de l'intervalle de confiance, on peut dire qu'entre 8 % et 10 % de la population a changé positivement d'avis au cours de cette période.

Le graphique montre aussi l'évolution des deux piliers qui constituent l'indice synthétique. On y observe que l'évolution est positive. La progression la plus importante s'observe au niveau de la « Qualité des services publics » (Q\_SP) dont la différence entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature est de -0,26, ce qui correspond approximativement à un changement de position de 10 % de la population. En tenant compte de l'intervalle de confiance, on peut dire qu'entre 9 % et 11% de la population trouve que la qualité des services publics est meilleure lors de la 8<sup>e</sup> législature que lors de la 6<sup>e</sup> législature. On peut donc dire que cette évolution est relativement importante est qu'elle mérite d'être suivie lors des prochaines législatures. La deuxième progression concerne la qualité de la démocratie (Dem). On y observe que la différence entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature est de -0,20, ce qui correspond approximativement à un changement de position de 8 % de la population. En tenant compte de l'intervalle de confiance, on peut dire qu'entre 7 % et 9 % de la population évalue plus positivement la démocratie régionale lors de la 8<sup>e</sup> législature que lors de la 6<sup>e</sup>.

Enfin, il est possible de présenter individuellement l'évolution de chacune des questions qui sous-tendent la construction des piliers de l'indice, c'est ce qui est présenté dans les graphiques qui suivent.

<sup>2</sup> La différence entre moyenne standardisée peut être comparée au d de Cohen qui permet de mesurer la taille d'un effet entre deux populations. Si cette différence est de +/- 0,1 cela signifie qu'environ 4% de la population ne se recoupe pas et a donc donné une réponse différente, si elle est de +/-0,2 environ 8% a donné une réponse différente et si elle est de 0,3 environ 12 % a donné une réponse différente.

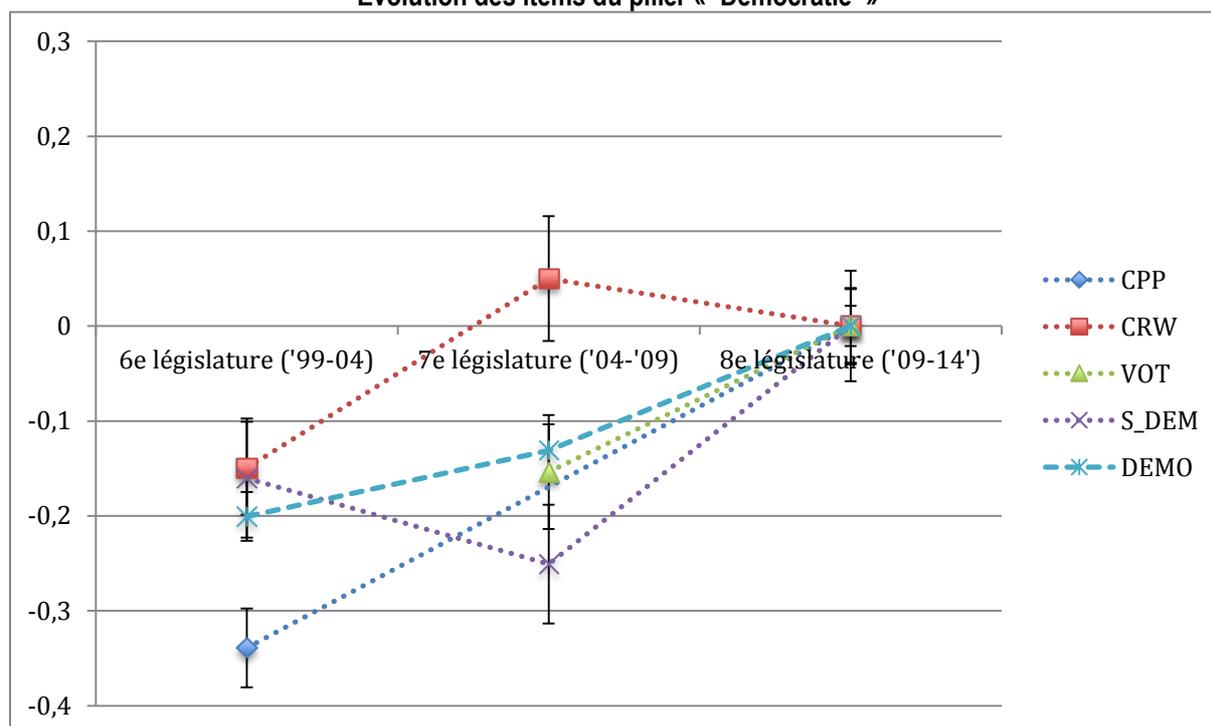
### Evolution des items du pilier « Qualité du service public »



La dimension de la Qualité des services publics (Q\_SP) a été construite à partir d'une première question<sup>3</sup> sur l'évaluation du système de santé (SAN) et d'une deuxième question sur l'évaluation du système d'éducation (EDU). Pour les deux questions on observe une progression positive au cours des trois dernières législatures. Si la progression n'est pas significative entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> législature, en raison du recoupement des intervalles de confiance, elle l'est entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature. On observe que la différence entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature se situe environ entre -.20 et -.32 ce qui signifie qu'environ 10 % de la population évalue plus positivement ces deux services publics lors de la 8<sup>e</sup> législature que lors de la 6<sup>e</sup> législature.

<sup>3</sup> La liste des questions qui ont servi à la construction de l'IGW se trouve en annexe.

### Evolution des items du pilier « Démocratie »

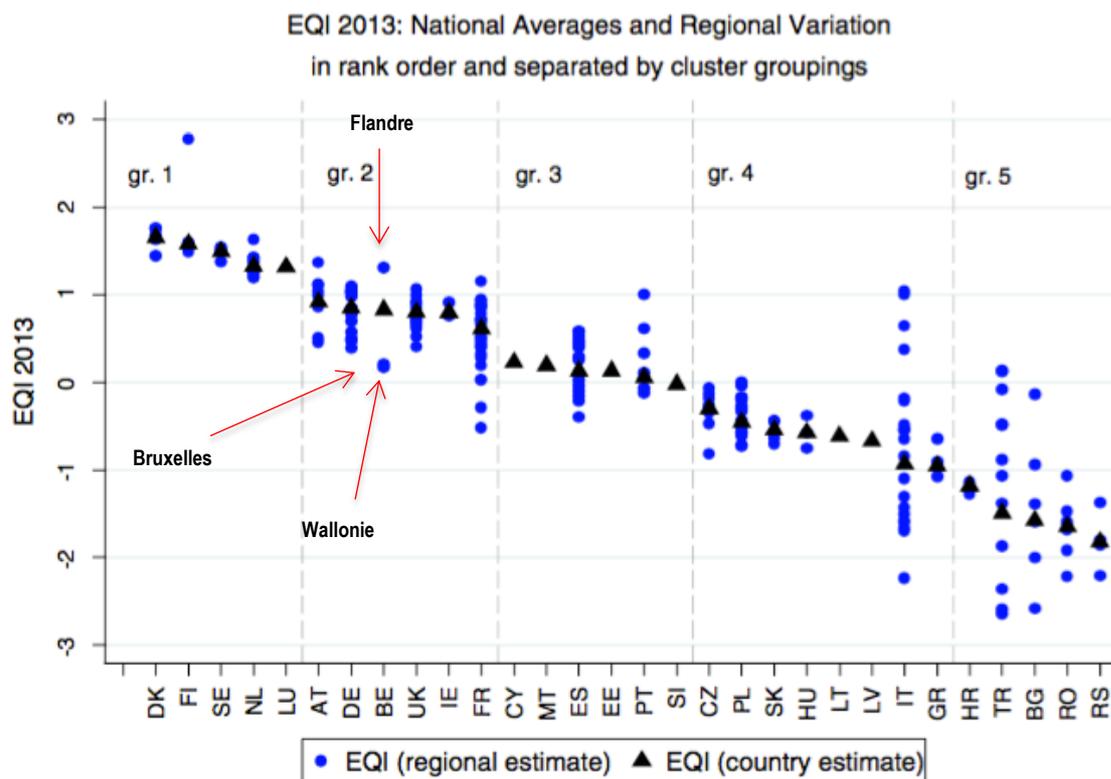


La dimension de Qualité de la démocratie a été construite à partir de quatre questions posées de manière identiques lors des différentes législatures. La première concerne la confiance que les citoyens ont envers les partis politiques (CPP). On observe que la confiance envers les partis politiques est plus élevée lors de la 8<sup>e</sup> législature que lors de la 6<sup>e</sup> législature et cela avec une différence entre moyennes standardisées de plus de .30 ce qui signifie qu'entre environ 12 et 15 % de la population a augmenté sa confiance dans les partis politiques durant cette période. Il faut cependant préciser que l'absence de données sur cette question lors de la 7<sup>e</sup> législature nous empêche de savoir si cette progression est constante ou non entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature. La deuxième question concerne la confiance dans la région wallonne (CRW). On observe cette fois une progression entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> législature mais pas de progression significative entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature. La troisième question concerne l'intention de vote si le vote n'était plus obligatoire (VOT). On ne dispose pas de données pour suivre l'évolution entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> législature mais par contre on observe une progression significative entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature. Enfin, la dernière question concerne la satisfaction quand au fonctionnement de la démocratie (S\_DEM). On observe une évolution négative entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> législature mais une évolution positive entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature. Au final l'évolution entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> législature se trouve être positive.

### 5. Comparaison spatiale de l'indice de gouvernance entre régions européennes

Avant de situer la Wallonie au sein de l'Europe, il est utile de présenter les résultats globaux de l'European Quality of Government Index [EQI] développé par Charron et ses collègues (2014)<sup>4</sup>. Rappelons que cet indice comprend les quatre dimensions contenues dans le concept de « Quality of government », qui sont ; démocratie, qualité des politiques, impartialité et absence de corruption. Le graphique suivant, repris de la publication des auteurs, présente, par pays, le niveau de gouvernance national [country estimate], calculé à partir des données du WGI, et le niveau de gouvernance régionale [regional estimate]. Il permet ainsi de représenter le positionnement de chaque pays en termes de niveau de gouvernance mais aussi la dispersion de la gouvernance régionale au sein de chaque pays.

<sup>4</sup> Les données EQI 2013 ainsi que la documentation sont disponibles sur le site des auteurs de cet indicateur: <https://nicholascharron.wordpress.com/european-quality-of-government-index-eqi/>



**Fig. 3** Country and regional variation of the EQI 2013

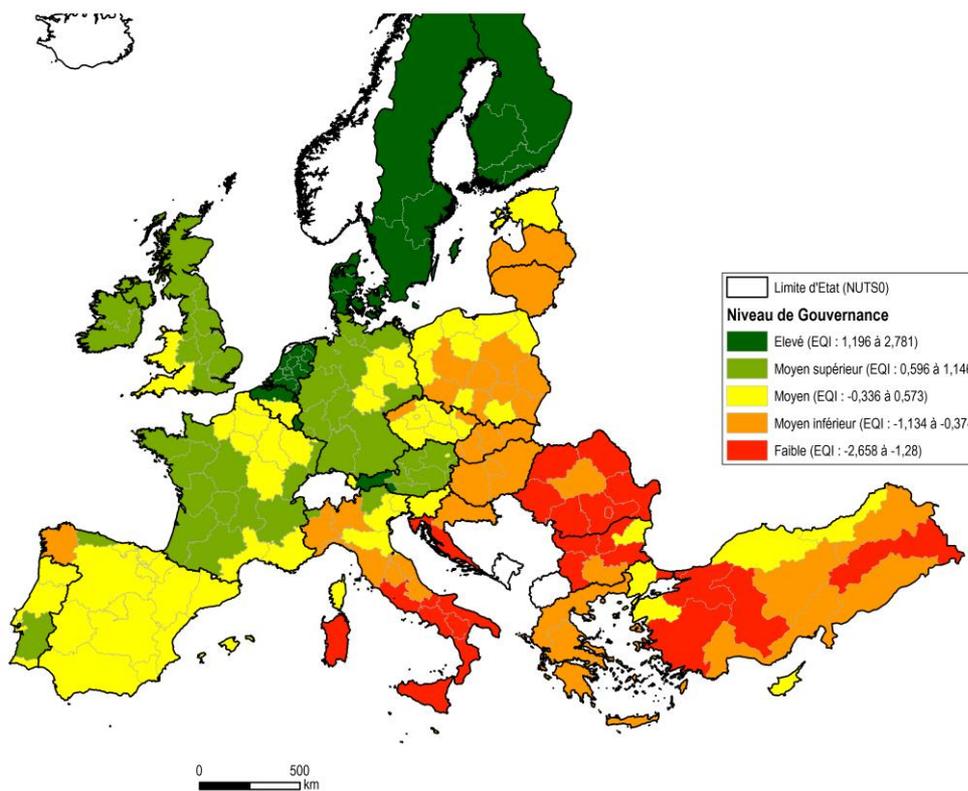
Le premier constat que l'on peut faire sur ce graphique est qu'à un niveau national, la Belgique se situe relativement haut puisqu'avec son score de 0,831 elle se situe dans le deuxième groupe sur cinq des pays classés selon leur niveau de gouvernance. Lorsqu'on analyse les niveaux de gouvernance régionaux pour la Belgique, on observe cependant que la variation est importante entre eux avec un niveau de gouvernance inférieur pour la Wallonie (0,161) et Bruxelles (0,202)<sup>5</sup> et un niveau de gouvernance supérieur pour la Flandre (1,318). Le deuxième constat que l'on peut faire est que la variation régionale ne dépend pas du niveau de gouvernance national. On observe en effet aussi bien des pays avec une faible variation régionale qui ont un score national élevé de gouvernance comme les Pays-bas, la Suède et le Danemark que des pays qui ont un score national faible de gouvernance comme Grèce ou la Croatie. A l'opposé, on observe aussi bien des pays qui ont une forte variation régionale et un score national élevé comme la Belgique ou la France que des pays qui ont un score national faible comme l'Italie, la Turquie ou la Bulgarie.

Pour présenter la cartographie de la gouvernance régionale au niveau européen nous avons repris la valeur de l'EQI pour les 206 régions sur lesquelles nous avons réalisé une classification hiérarchique<sup>6</sup>. Il faut savoir en effet que l'EQI comprend un intervalle de confiance relativement important qui empêche de comparer des régions dont le score est trop proche. La classification hiérarchique permet ainsi de regrouper les régions dont le score est proche tout en différenciant au mieux les groupes entre eux. Le résultat de cette analyse permet de créer 5 catégories de régions dont le niveau de gouvernance peut être considéré comme différent. La carte qui suit représente ces 5 catégories de région.

<sup>5</sup> Les points se confondent sur le graphique.

<sup>6</sup> Classification hiérarchique ascendante en utilisant la méthode de Ward et en tenant compte de la distance euclidienne au carré. Cette méthode regroupe les items de manière à ce que la différence au sein d'un groupe soit la plus petite et que la différence entre chaque groupe soit la plus grande.

## Carte : niveau de gouvernance régional selon le 'European Quality of government Index' (EQI) en 2013



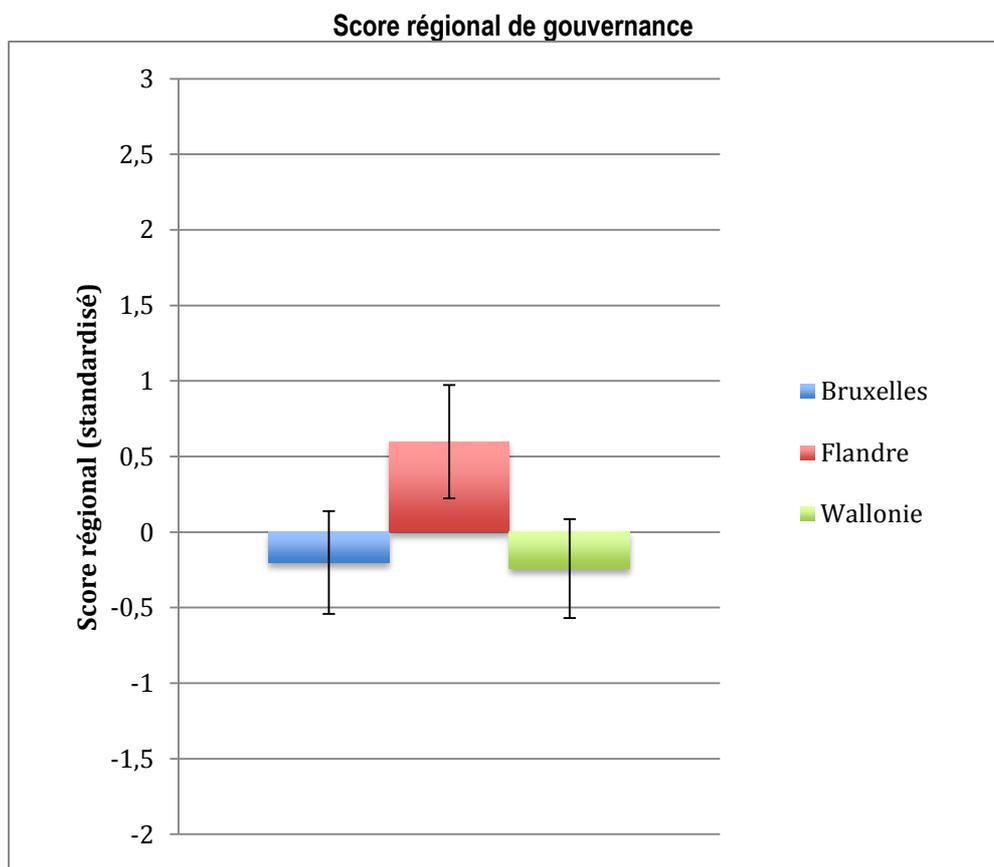
Source : EQI 2013 – Charron et al. (2014) ; calcul et classification typologique de l'WPEPS

La première catégorie comprend les régions à niveau de gouvernance « élevé », qui ont un EQI compris entre 1,196 et 2,781. On y trouve les régions des pays nordiques (Suède et Finlande), les régions du Danemark, du Luxembourg et des Pays-Bas, ainsi que la Flandre en Belgique et le Tyrol en Autriche. La deuxième catégorie comprend les régions à niveau de gouvernance « moyen supérieur », qui ont un EQI compris entre 0,596 et 1,146. On y trouve essentiellement les régions du centre et de l'ouest français, l'essentiel des îles britanniques, les régions de l'ouest de l'Allemagne et les régions de l'est de l'Autriche. La troisième catégorie, dans laquelle se trouve la Wallonie, comprend les régions à niveau de gouvernance « moyen », qui ont un EQI compris entre -0,336 et 0,573. On y trouve, outre la Wallonie, les régions du nord et du sud méditerranéen de la France, y compris la Corse, les régions d'Espagne, les régions de l'ouest de l'Angleterre, les régions de l'est de l'Allemagne, et les régions du nord-est de l'Italie ainsi que le nord de la Pologne et les régions de la République Tchèque. La quatrième catégorie comprend les régions à niveau de gouvernance « moyen inférieur », qui ont un EQI compris entre -0,374 et -1,134. On y trouve les régions de Slovaquie et de Hongrie, de Lituanie et de Lettonie, les régions de Grèce, ainsi que le centre et le nord-ouest de l'Italie et les régions du centre et du sud de la Pologne. La dernière catégorie comprend les régions à niveau de gouvernance « faible », qui ont un EQI compris entre -1,28 et -2,658. On y trouve de nombreuses régions de Roumanie et de Bulgarie, l'ouest de la Turquie, le sud de la Croatie ainsi que le sud de l'Italie, y compris la Sardaigne et la Sicile.

La gouvernance au niveau régional est assez contrastée en Belgique puisque la Flandre, avec un score EQI de 1,318, appartient aux régions qui ont le niveau de gouvernance le plus élevé, alors que la Wallonie et Bruxelles, avec un score EQI respectif de 0,161 et 0,202 appartiennent aux régions dont la gouvernance est moyenne par rapport aux autres régions européennes. Comme nous l'avons dit, une fois que ce constat est posé, il est nécessaire d'aller plus avant dans l'analyse pour comprendre sur quelles dimensions de la gouvernance cette différence s'observe.

## 6. Comparaison spatiale des dimensions de l'indice de gouvernance entre régions belges

La suite des résultats porte uniquement sur une partie de l'EQI, à savoir sur le score régional de gouvernance. Comme cela a été précisé dans la partie méthodologique, l'EQI est construit à partir du score national de gouvernance qui se base sur les données du WGI et à partir du score régional de gouvernance qui se base sur les résultats d'une enquête passée auprès des citoyens. Le score régional de gouvernance est donc le seul élément qui varie entre les régions d'un même pays. C'est la raison pour laquelle l'analyse comparative qui suit, entre les trois régions belges ne porte que sur ce score.

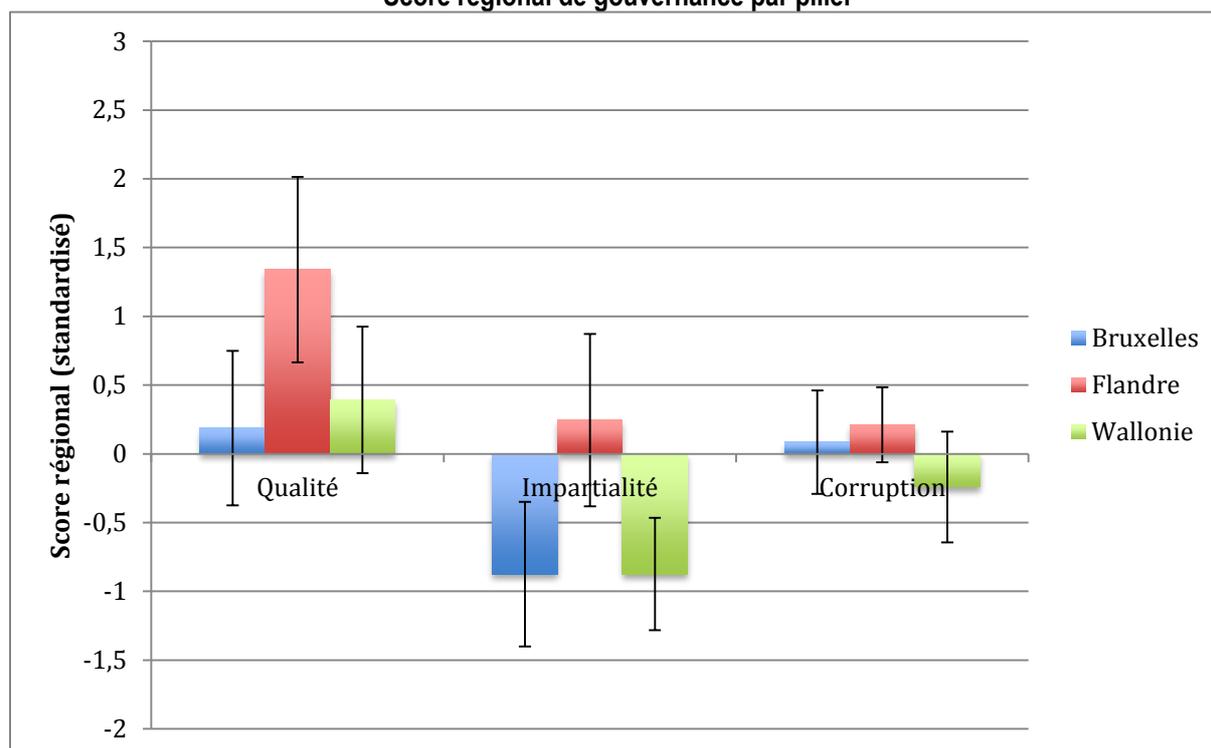


Ce graphique indique clairement que l'indice pour le score de gouvernance régional, tel qu'évalué par les citoyens, diffère entre la Flandre et la Wallonie ou Bruxelles. Pour la Flandre, le score est clairement au dessus de la moyenne européenne, qui est égale à zéro étant donné que chaque région a été standardisée alors que, pour la Wallonie ou Bruxelles, le score est compris dans la moyenne européenne, en tenant compte de l'intervalle de confiance<sup>7</sup>, voire légèrement inférieur.

Le graphique suivant présente quant à lui le score régional de gouvernance par pilier pour les trois régions.

<sup>7</sup> L'intervalle de confiance qui est établi ici à 95% correspond à l'intervalle de valeurs qui a 95% de chance de contenir la vraie valeur du paramètre estimé. Il représente ici l'erreur liée à l'estimation d'un paramètre à partir de ces différentes composantes. Il est calculé en tenant compte de l'écart-type des items par rapport à la valeur estimée et du nombre d'items. Soit,  $1,96 \cdot \frac{\sigma}{\sqrt{n}}$ , ou  $n=16$ .

### Score régional de gouvernance par pilier



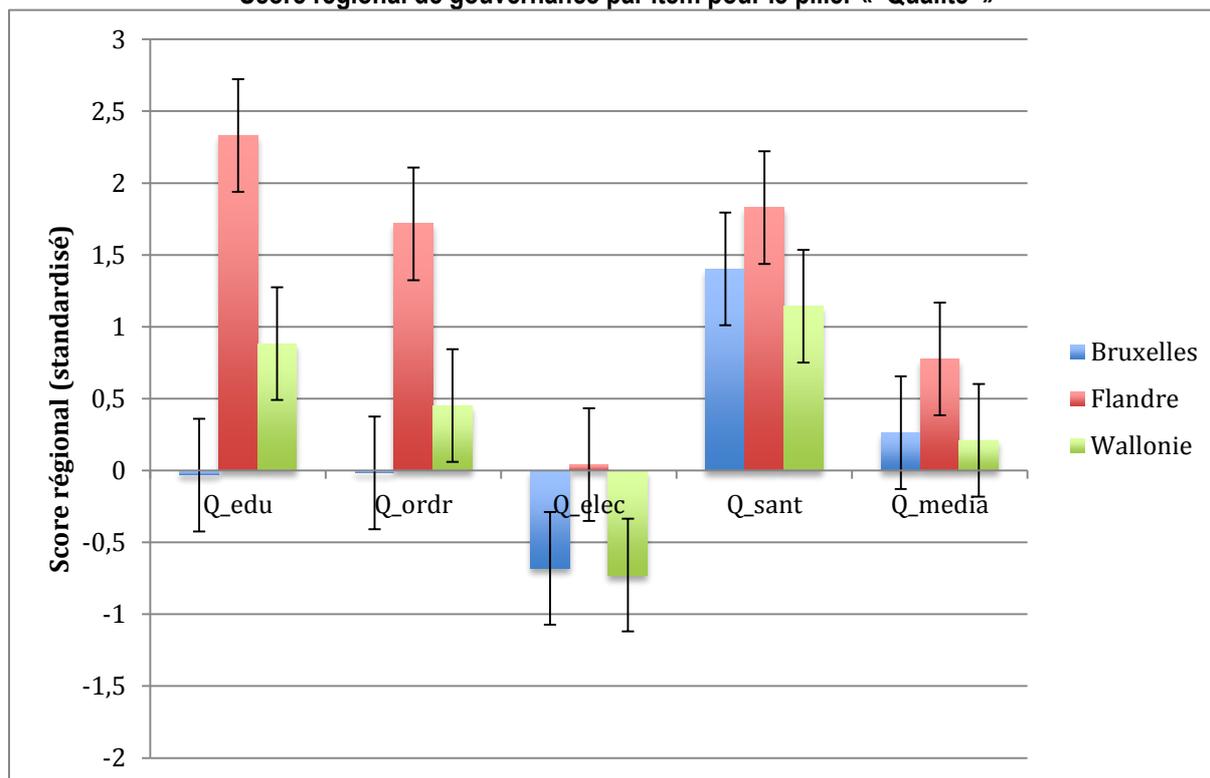
En distinguant cette fois les piliers, on observe que les différences entre régions sont importantes pour deux des trois piliers de l'indice. Pour le pilier « Qualité », on observe que, malgré un léger recouvrement de l'intervalle de confiance entre la Wallonie et la Flandre, le niveau en Wallonie et à Bruxelles est plus faible qu'en Flandre. Il n'y a par contre pas de différence entre la Wallonie et Bruxelles. Pour le pilier « impartialité », on observe le même cas de figure mais de manière encore plus marquée : le niveau en Wallonie et à Bruxelles est plus faible qu'en Flandre mais il n'y a pas de différence entre la Wallonie et Bruxelles. Par contre, pour le pilier « corruption » compte tenu du recouvrement des intervalles de confiance, on ne peut pas conclure à des niveaux différents entre Bruxelles et la Flandre et probablement pas ou peu entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie semble en effet avoir un niveau légèrement plus faible que la Flandre (soit davantage de corruption perçue) mais cette différence est en partie couverte par l'intervalle de confiance et n'est donc pas significative statistiquement.

Les graphiques suivants présentent la valeur de chaque item, ainsi que son intervalle de confiance<sup>8</sup>, pour chacun des piliers qui constituent le score régional de gouvernance. Cela permet ainsi d'identifier quels sont les items qui permettent d'expliquer les différences observées au niveau des piliers. La liste des questions auxquelles font référence chacun de ces items se trouve dans l'annexe.

Le premier graphique présente les items du premier pilier, la « Qualité ».

<sup>8</sup> L'intervalle de confiance, toujours fixé à 95 %, représente ici l'erreur liée à l'estimation d'un paramètre (la valeur moyenne de l'item) à partir d'un nombre donné d'individus. Il est calculé en tenant compte de l'écart-type des individus par rapport à la valeur estimée et du nombre d'individus. Soit,  $1,96 \pm (\sigma/\sqrt{n})$ , où  $n$ =la taille de l'échantillon (environ 400).

### Score régional de gouvernance par item pour le pilier « Qualité »



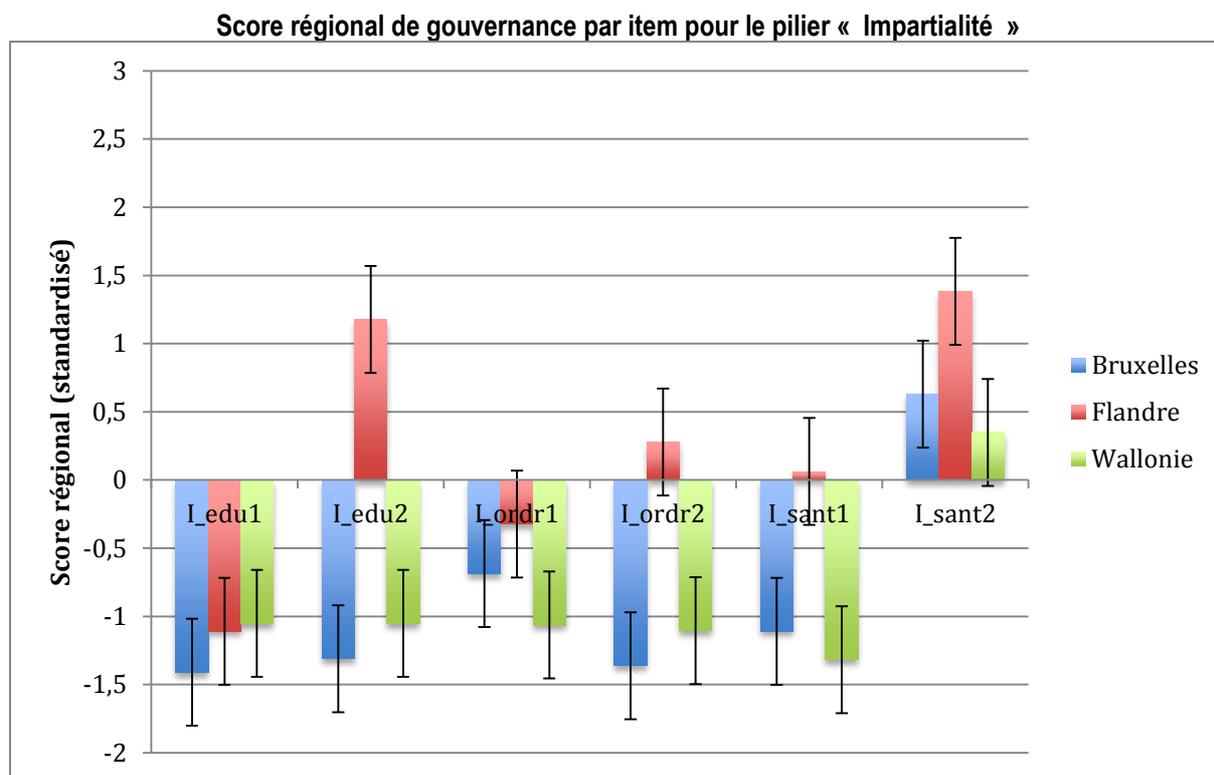
En matière de qualité des services, l'enseignement est évalué différemment en fonction de la région. La qualité de l'enseignement (Q\_edu) est en effet jugée comme plus élevée en Flandre qu'en Wallonie tout en étant aussi jugée comme plus élevée en Wallonie qu'à Bruxelles. On observe ainsi une évaluation différenciée en fonction de l'entité fédérée en charge de la compétence (Communauté flamande vs Fédération Wallonie-Bruxelles) mais aussi en fonction du territoire sur lequel s'applique cette compétence (Wallonie vs Région de Bruxelles-Capitale). Cela montre qu'au-delà de l'organe de compétence des différences s'observent aussi en fonction du territoire, bien différent entre la région urbaine de Bruxelles-Capitale et la Wallonie. En ce qui concerne la qualité du service d'ordre (Q\_ordr) qui est une compétence tant fédérale que locale en Belgique<sup>9</sup>, on observe aussi des différences entre régions à l'avantage de la Flandre. La qualité du service d'ordre est jugée plus élevée en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles où le niveau de qualité reste comparable, compte tenu de l'intervalle de confiance. Enfin, on observe aussi une différence dans l'évaluation qui est faite dans la tenue des élections régionales (Q\_elec). Celles-ci sont jugées comme moins sujettes à corruption en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles. La qualité des services de santé (Q\_sant) est quant à elle jugée plus élevée en Flandre qu'en Wallonie alors qu'on observe pas de différence entre Bruxelles et la Flandre. Au niveau de la qualité des médias (Q\_media), en revanche, on ne peut conclure à une différence entre régions en raison du recouvrement de l'intervalle de confiance pour les trois régions.

On peut tirer les enseignements suivants de cette première analyse sur la qualité des services publics. La différence entre régions s'observe essentiellement au niveau de l'enseignement et du service d'ordre mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'évaluation de la régularité des élections régionales et dans l'évaluation des soins de santé. Remarquons que dans le cadre de l'enseignement, le score de la Flandre est remarquablement élevé (la valeur zéro correspond à la moyenne européenne régionale étant donné qu'il s'agit de valeurs standardisées). La différence entre les régions est donc en partie due à ce score élevé de la Flandre. Bien que ce score soit inférieur en Wallonie, il n'en demeure pas moins supérieur à la moyenne européenne régionale, alors que pour Bruxelles celui-ci est comparable à la moyenne européenne. Concernant le service d'ordre, on peut faire le même constat, à savoir que les différences régionales s'expliquent par un score élevé en Flandre et

<sup>9</sup> Depuis le 1er janvier 2001, la police belge est structurée en deux niveaux: la police fédérale et la police locale.

un score légèrement supérieur à la moyenne en Wallonie et compris dans la moyenne européenne régionale à Bruxelles. Concernant l'évaluation de la régularité des élections régionales, il est frappant d'observer que les niveaux sont beaucoup plus bas. La Flandre est au niveau de la moyenne européenne régionale alors que la Wallonie et Bruxelles sont cette fois-ci inférieurs à celle-ci. Finalement, on constatera que la qualité des soins de santé est évaluée de manière relativement élevée dans les trois régions bien que légèrement moins en Wallonie. Pour la qualité des médias, l'évaluation dans les trois régions est légèrement supérieure voire supérieure aux autres régions européennes.

Le graphique suivant présente les items du deuxième pilier, l'« Impartialité ».



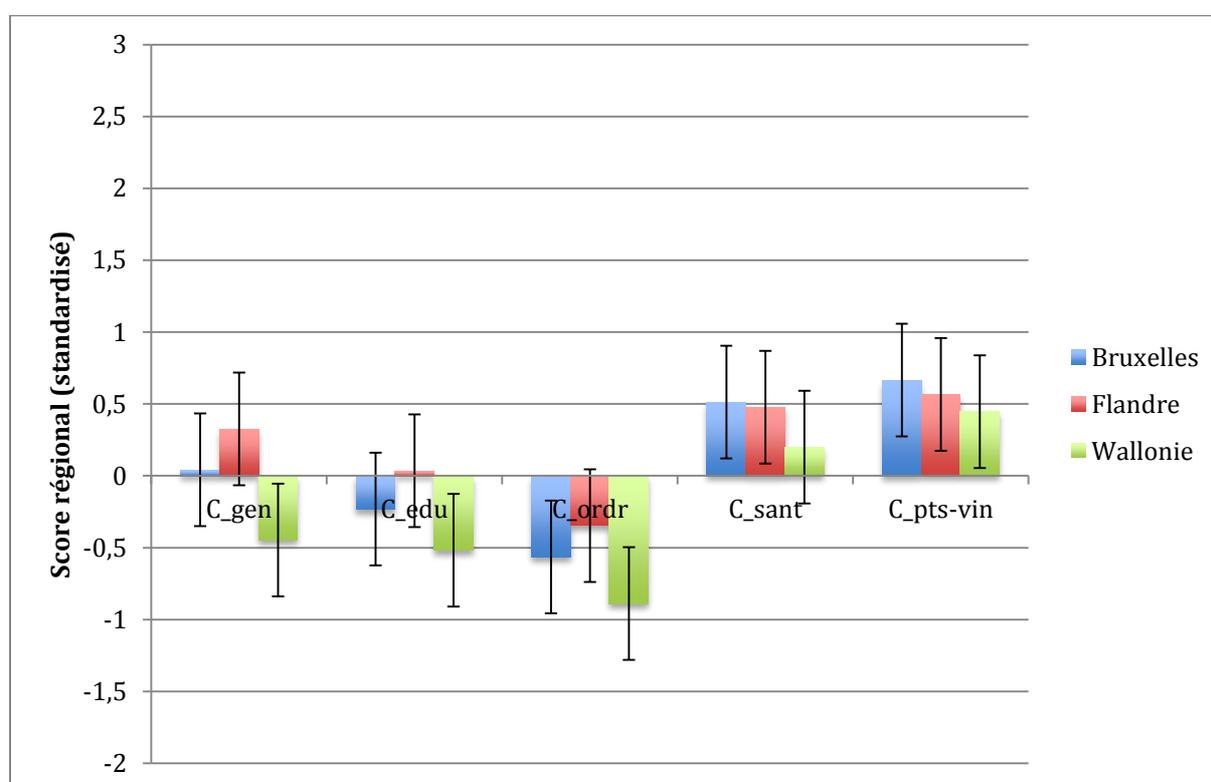
Concernant l'impartialité des services, les différences régionales sont très marquées. Chaque service public est évalué deux fois : une première fois où l'on questionne l'existence de traitements différenciés pour certaines personnes (p.ex. « Certaines personnes ont des avantages dans le système éducatif de ma région », I\_edu1) et une deuxième fois où l'on questionne l'existence de traitement égalitaire pour tous (p.ex. « Tous les citoyens sont traités de la même façon dans le système éducatif de ma région », I\_edu2). La première forme renvoie à une forme de discrimination/clientélisme alors que la deuxième renvoie davantage à une impossibilité structurelle d'offrir le même service pour tous. La différence la plus marquante au niveau des régions s'observe au niveau des traitements égaux dans le système éducatif (I\_edu2). On observe que la Flandre a un niveau supérieur à la moyenne européenne régionale alors que la Wallonie et Bruxelles ont un niveau inférieur. La deuxième différence la plus marquante concerne l'égalité de traitement par les services d'ordre (I\_ordr2) où le niveau de la Flandre est comparable à la moyenne européenne alors que le niveau de la Wallonie et celui de Bruxelles sont inférieurs. Enfin, la troisième différence concerne les traitements différenciés dans les soins de santé (I\_sant1). On observe que la Flandre a un niveau comparable à la moyenne européenne alors que le niveau de la Wallonie et celui de Bruxelles sont inférieurs. On observe ainsi que la question de l'égalité de traitement est ce qui différencie le plus les régions pour ce qui est de l'éducation et du service d'ordre alors que la question des traitements différenciés est ce qui différencie le plus pour ce qui est de la santé. On peut se demander si cela n'est pas lié à la perception d'un système de santé de plus en plus à deux vitesses. Concernant le traitement égalitaire en soins de santé (I\_sant2), on observe, au contraire, que celui-ci est perçu comme relativement élevé pour les trois régions et que la différence entre régions est moins importante, bien qu'encore significative pour la Wallonie par rapport à la Flandre. Notons que pour ce qui est des traitements différenciés en matière d'éducation

ou du service d'ordre, on observe que le niveau est ici plus faible que la moyenne européenne pour les trois régions mais que les différences entre régions sont moins importantes.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces données sur l'impartialité sont de plusieurs ordres. D'une part, c'est à travers ce pilier que les différences entre régions sont les plus importantes. On observe cela notamment au niveau du traitement égalitaire pour tous dans l'éducation et les services d'ordre et au niveau des traitements différenciés pour certaines personnes en soin de santé où les différences entre régions sont importantes et où le niveau wallon est systématiquement inférieur à la moyenne européenne régionale. D'autre part, là où les différences régionales sont moins importantes (au niveau des traitements différenciés en matière de service d'ordre et d'éducation), c'est le niveau général des trois régions qui est plutôt faible avec des niveaux chaque fois inférieurs à la moyenne régionale européenne. En Wallonie, seul le traitement égalitaire en soin de santé obtient un meilleur score qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale européenne.

Le graphique suivant présente les items du troisième pilier, la « Corruption ».

**Score régional de gouvernance par item pour le pilier « Corruption »**



Concernant la corruption, on n'observe pas de différence entre régions en fonction du type de service. La seule différence notable s'observe au niveau général de la corruption perçue dans sa région (C\_gen). On observe que le niveau wallon est inférieur (plus de corruption perçue) à la moyenne régionale européenne et que la différence entre la Wallonie et la Flandre est également significative. En matière de corruption, de manière plus spécifique dans les services publics, on observe que le niveau est inférieur à la moyenne européenne régionale pour l'éducation (C\_edu) et les services d'ordre (C\_ordr) en Wallonie mais qu'il n'est pas significativement différent des autres régions. En matière de santé (C\_sant), le niveau de corruption perçue est en revanche égal à la moyenne européenne régionale et ne diffère pas significativement des autres régions. Enfin, il est intéressant de noter que lorsqu'on demande aux personnes si elles ont personnellement versés des pots-de-vin au cours des 12 derniers mois (C\_pts-vin), l'indicateur est supérieur à la moyenne régionale européenne pour les trois régions, indiquant par là que ce n'est pas le cas (item inversé). S'il y a corruption, celle-ci passe visiblement davantage par des arrangements que par la rémunération de pots-de-vin.

## Synthèse de la comparaison des dimensions de l'indice de gouvernance entre régions belges

L'analyse faite sur chacun des piliers du score régional de gouvernance de l'EQI peut se résumer à l'aide du tableau synthétique suivant pour la Wallonie. Celui-ci reprend les principaux résultats de chacun des domaines évalués (système éducatif, système de soins de santé, service d'ordre) selon les 4 dimensions du concept de « Quality of Government ».

	Système éducatif	Système de soins de santé	Service d'ordre (police)
Qualité	Evaluation supérieure à la moyenne européenne en Wallonie, dans la moyenne à Bruxelles et très supérieure à la moyenne en Flandre. <b>Le niveau en Flandre est significativement plus élevé qu'en Wallonie et à Bruxelles.</b>	Evaluation globalement supérieure à la moyenne européenne pour les trois régions avec un niveau en Flandre légèrement supérieur à celui de la Wallonie.	Evaluation supérieure à la moyenne européenne en Wallonie, dans la moyenne à Bruxelles et très supérieure à la moyenne en Flandre. <b>Le niveau en Flandre est significativement plus élevé qu'en Wallonie et à Bruxelles.</b>
Impartialité	Egalité de traitement <b>inférieure à la moyenne européenne en Wallonie et à Bruxelles mais supérieure à la moyenne en Flandre.</b> Différence significative et marquée entre la Flandre, d'une part, et la Wallonie et Bruxelles, d'autre part. Avantages spéciaux <b>supérieurs à la moyenne européenne pour les trois régions (item inversé).</b>	Egalité de traitement <b>supérieure à la moyenne européenne en Wallonie et à Bruxelles et très supérieure à la moyenne européenne en Flandre.</b> La différence entre la Flandre et la Wallonie est significative mais légère. Avantages spéciaux <b>supérieurs à la moyenne européenne en Wallonie et à Bruxelles mais égale à la moyenne européenne en Flandre (item inversé).</b> Différence significative entre la Flandre et la Wallonie.	Egalité de traitement <b>inférieure à la moyenne européenne en Wallonie et à Bruxelles mais égale à la moyenne européenne en Flandre.</b> Différence significative entre la Flandre, d'une part, et la Wallonie et Bruxelles, d'autre part. Avantages spéciaux <b>supérieurs à la moyenne européenne en Wallonie et à Bruxelles mais égale à la moyenne européenne en Flandre (item inversé).</b> Différence significative entre la Flandre et la Wallonie.
Corruption (contrôle)	Evaluation légèrement inférieure à la moyenne européenne en Wallonie et pas de différence significative entre régions belges.	Evaluation légèrement supérieure à la moyenne européenne en Wallonie et pas de différence significative entre régions belges.	Evaluation <b>inférieure à la moyenne européenne en Wallonie</b> et pas de différence significative entre régions belges.
Démocratie	Qualité des médias <b>égale à la moyenne européenne en Wallonie.</b> Peu de différence entre régions. Irrégularité perçue des élections <b>supérieure à la moyenne européenne en Wallonie mais égale à la moyenne en Flandre (item inversé).</b> Différence significative entre la Flandre et la Wallonie.		

## 7. Limite de l'indicateur et perspective de développement

Comme pour tout indicateur composite la vision que donne l'Indice Wallon de Gouvernance est nécessairement partielle, d'une part en raison de la manière dont celui-ci est construit (et des présupposés théoriques que cela implique), et d'autre part en raison des données disponibles pour mesurer les différentes composantes de l'indice.

Pour revenir à la construction de l'indicateur, celle-ci repose sur les quatre dimensions généralement retenues dans le concept de Qualité des institutions (Quality of Government) ; Démocratie (représentativité et responsabilité), Qualité des politiques, Impartialité (État de droit) et Contrôle de la corruption. Ces quatre dimensions nous semblent importantes pour mesurer le niveau de gouvernance d'une région. D'une part parce qu'elles ont été documentées comme discriminantes pour évaluer les différences entre régions en termes de qualité des institutions et d'autre part parce qu'elles permettent de mettre l'accent sur un hiatus qui peut exister dans la gouvernance entre la nécessité de transparence et de responsabilité dans le processus de décision et la nécessité de coordination entre différents niveaux de pouvoir qui peut amener à moins de transparence.

Chacune de ces dimensions peut donc évoluer de manière indépendante en fonction du contexte, raison pour laquelle il est intéressant d'évaluer chacune d'entre elles. L'enseignement sera en effet différent si l'on observe que seule la dimension « Démocratie » baisse au cours du temps alors que la dimension « Qualité des politiques » reste stable ou si l'on observe que les deux dimensions baissent.

Au niveau de la mesure, la non-disponibilité de données pour les dimensions « Impartialité » et « Corruption » n'a malheureusement pas permis d'intégrer ces deux dimensions à l'indicateur composite dans le présent exercice. Cependant l'intégration de questions concernant ces deux dimensions dans l'enquête « Baromètre social de la Wallonie » que réalise périodiquement l'IWEPS devrait permettre de palier ce problème et d'offrir une vision plus complète lors des prochains exercices.

Une autre limite tient au fait que l'indice repose sur l'évaluation de citoyens plutôt que sur l'évaluation d'experts de terrain. Il s'agit d'un long débat sur la pertinence d'utiliser l'avis des citoyens ou l'avis d'experts qui n'est pas encore clos. Simplement, les partisans de l'avis des citoyens défendent leur position par le fait que ceux-ci seraient plus à même d'évaluer les politiques dont ils font l'objet alors que les autres défendent leur position par le fait que l'évaluation d'une politique demande une certaine expertise dans le champ auquel elle s'applique. Il semble simplement que la sollicitation d'avis de citoyens ou d'experts doive se faire de manière différenciée selon la thématique sur laquelle porte l'avis. S'il s'agit d'évaluer la confiance dans le gouvernement ou encore les politiques dans les services publics, l'avis des citoyens est très certainement le plus adapté, s'il s'agit d'évaluer des politiques plus spécifiques l'avis d'experts peut être plus adapté. La difficulté avec l'avis d'experts étant généralement que les évaluations disponibles existent au niveau national mais pas au niveau des régions.

Enfin, pour la répétition de l'exercice précisons que l'IWEPS va reconduire une enquête du « Baromètre social de la Wallonie » dans laquelle il sera possible d'insérer de nouvelles questions courant 2018. Par ailleurs, le projet d'indicateur EQI se poursuit et une nouvelle collecte de données devrait avoir lieu prochainement ce qui permettra à nouveau de comparer la Wallonie avec les deux autres régions de Belgique.

## 8. Synthèse et recommandations

L'indice de gouvernance en Wallonie montre que les dimensions « Démocratie » et « Qualité des politiques » (opérationnalisées comme la « Qualité des services publics ») ont été en progression au cours des trois dernières législatures en Wallonie. Cette progression correspond à une amélioration de l'évaluation de la qualité de la gouvernance pour environ 9 % de la population au cours de ce laps de temps. Il faut garder en tête cependant que cette progression ne tient compte que de ces deux piliers (les piliers « Impartialité » et « Corruption » n'ayant pu être calculés pour cet exercice). Il sera intéressant dès lors de vérifier si cette progression se confirme lors de l'actualisation de l'indicateur où ces deux derniers indicateurs auront été intégrés. Ce premier constat qui montre l'évolution de l'évaluation faite par les citoyens dans le temps doit cependant être relativisé lorsqu'on compare l'évaluation faite dans les trois régions de Belgique.

L'indice EQI permet en effet de comparer les trois régions selon les quatre dimensions de la gouvernance mais seulement pour l'année 2013. Les résultats de cet indice montrent de fortes différences entre d'une part la Flandre qui a un score régional de gouvernance élevé et d'autre part la Wallonie et Bruxelles qui ont un score qui se situe dans la moyenne régionale européenne. En analysant, pilier par pilier, on observe que ces différences entre

régions s'observent essentiellement dans les piliers « Qualité » et « Impartialité » mais pas dans le pilier « Corruption ».

Le premier constat qui pouvait être dressé en observant l'évolution des piliers « Démocratie » et « Qualité des services publics » est donc bien relativisé lorsqu'on compare les régions entre elles. Une analyse plus poussée des items qui constituent l'EQI montre en effet que les écarts les plus importants pour le pilier « Qualité », entre la Wallonie et la Flandre, s'observent au niveau de l'évaluation de l'éducation, des services d'ordre et des élections régionales. Ainsi, malgré la progression que l'on observe en Wallonie au cours des trois dernières législatures de l'évaluation du système éducatif et de la démocratie, leur niveau reste bien en deçà de celui de la Flandre lorsqu'on les compare synchroniquement.

L'autre différence majeure entre la Flandre et la Wallonie, mais pour laquelle on ne dispose malheureusement pas encore de données diachroniques, concerne le pilier « Impartialité ». Il est frappant d'observer, par exemple, qu'en Wallonie le système éducatif est jugé largement inégalitaire, par rapport aux autres régions européennes, alors qu'en Flandre il est jugé plus égalitaire. La différence est aussi frappante bien qu'un peu moins importante entre les régions au niveau de l'égalité de traitement dans les services d'ordre. Enfin, on observe qu'au niveau des soins de santé les différences entre régions sont plus marquées par rapport à des traitements différenciés pour certaines personnes plutôt que par rapport à l'égalité de traitement pour tous.

Que peut-on retenir des résultats de cet indice de gouvernance en Wallonie ? Comme nous l'avons vu dans l'introduction, il n'y pas de recette toute faite qui, indépendamment du contexte, puisse être appliquée à la gouvernance. Une des difficultés majeure réside dans la coordination entre niveau de pouvoirs pour mettre en œuvre des politiques qui soient efficaces. Le cas de la Belgique est, à cet égard, particulièrement complexe avec la situation institutionnelle que nous lui connaissons. A cette situation institutionnelle complexe, il faut ajouter, pour la Wallonie, qu'une partie des compétences (enseignement et culture) est exercée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et une autre (économie, aménagement du territoire, formation, santé,...) est exercée par la Région wallonne. La coordination entre institutions et niveaux de pouvoir est un élément clé qui doit assurer une cohérence d'action à chaque niveau. Si celle-ci n'est pas assurée, cela peut mener à la perception d'une certaine partialité dans les politiques.

## 9. Bibliographie

- Boussaguet, Laurie, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet. 2014. *Dictionnaire des politiques publiques: 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po.
- Cartier-Bresson, Jean. 2010. « Les mécanismes de construction de l'agenda de la gouvernance ». *Mondes en développement*, no 4, p. 111–127.
- Caruso, Frédéric, Julien Charlier, Julien Juprelle, Isabelle Reginster, Cordelia Orfinger, Stijn Bruers et Céline Martin. 2014. *Indicateurs complémentaires au PIB : l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie (1er exercice)*. Rapport de recherche. IWEPS.
- Charron, Nicholas, Lewis Dijkstra et Victor Lapuente. 2014. « Mapping the Regional Divide in Europe: A Measure for Assessing Quality of Government in 206 European Regions ». *Social Indicators Research*, p. 1–32.
- Isabelle Reginster, Christine Ruyters, Thierry Bornand, Frédéric Caruso, Julien Charlier, Julien Juprelle, Michel Laffut et Virginie Louis. 2013. *Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable*. Coll. « Working paper de l'IWEPS ».
- Kaufmann, Daniel. 2005. « Myths and realities of governance and corruption ».
- Kaufmann, Daniel, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi. 2011. « The worldwide governance indicators: methodology and analytical issues ». *Hague Journal on the Rule of Law*, vol. 3, no 2, p. 220–246.
- Marks, Gary. 1993. « Structural policy and multilevel governance in the EC ». *The state of the European Community*, vol. 2, p. 391–410.
- Nardo, Michela, Michaela Saisana, Andrea Saltelli, Stefano Tarantola, Anders Hoffman et Enrico Giovannini. 2008. *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*.
- Norris, Pippa. 2012. *Making democratic governance work: How regimes shape prosperity, welfare, and peace*. Cambridge University Press.
- Papadopoulos, Yannis. 2010. « Accountability and multi-level governance: more accountability, less democracy? » *West European Politics*, vol. 33, no 5, p. 1030–1049.
- Reginster, Isabelle et Christine Ruyters. 2015. *Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (2e exercice)*. Rapport de recherche. IWEPS.
- Ruyters, Christine, Isabelle Reginster, Laurence Van den Dooren et Julien Charlier. 2015. *Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice des conditions de bien-être en Wallonie (2e exercice)*. Rapport de recherche. IWEPS.
- Stephenson, Paul. 2013. « Twenty years of multi-level governance: 'Where does it come from? What is it? Where is it going?' ». *Journal of European public policy*, vol. 20, no 6, p. 817–837.
- United Nations ESCAP. 2009. « What is Good Governance? »

## 10. Citation et remerciements

Citation : Bornand T. (2016) Indicateurs complémentaires au PIB : l'Indice de Gouvernance en Wallonie (1<sup>e</sup> exercice). Rapport de recherche. IWEPS.

Nous tenons à remercier l'équipe de recherche de l'IWEPS sur les Indicateurs complémentaires au PIB et plus particulièrement Isabelle Reginster et Christine Ruyters pour leur implication transversale aux différents indicateurs ainsi que Frédéric Caruso, Julien Charlier, Julien Juprelle, Virginie Louis, et Laurence Vanden Dooren.

Merci à François Ghesquière, et Isabelle Reginster pour avoir pris le temps de se livrer à quelques réflexions méthodologiques.

Nous remercions aussi Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, et Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction "Données et Indicateurs" à l'IWEPS, pour leurs commentaires et suggestions lors de la relecture de ce rapport.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement Nicholas Charron pour sa disponibilité à répondre à nos demandes concernant l'indicateur « European Quality of government Index (EQI) ».

Nous souhaitons exprimer également nos chaleureux remerciements à Michel Martinez pour la création et gestion du site internet de l'IWEPS dédié aux indicateurs complémentaires au PIB et sur lequel se trouvent les données de cet indice ainsi qu'à Aurélie Hendrickx pour la partie communication.

A la demande du Gouvernement wallon, un comité consultatif des utilisateurs des indicateurs complémentaires au PIB a été mis en place en novembre 2013. Nous remercions vivement chacun des membres de ce comité pour leurs remarques constructives et les expressions de leurs attentes vis-à-vis des indicateurs en construction.

## 11. Annexes

### A) Liste des items repris pour l'évolution temporelle de l'Indice de gouvernance en Wallonie

Item	Question	Source
CPP	"Quel degré de confiance avez-vous dans les partis politiques?"	<b>BSW</b> 2003, 2012, 2013
CRW	"Quel degré de confiance avez-vous dans la Région Wallonne?"	<b>BSW</b> 2003, 2007, 2012, 2014
VOT	"Si le vote n'était plus obligatoire en Belgique, iriez-vous encore voter aux élections régionales?"	<b>BSW</b> 2007, 2012, 2013
S_DEM	"Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au fonctionnement de la démocratie?"	<b>ESS</b> 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012
SAN	"Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au système de santé?"	<b>ESS</b> 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012
EDU	It "Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au système d'éducation?"	<b>ESS</b> 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012
Sources :	BSW (Baromètre social de la Wallonie – enquête IWEPS) ESS (European Social Survey - <a href="http://www.europeansocialsurvey.org">http://www.europeansocialsurvey.org</a> )	

## B) Questionnaire de l'enquête EQI (Charron, Dijkstra et Lapuente 2014)

### Quality of service questions, '0' (extremely poor quality) to '10' (extremely high quality)

1. 'How would you rate the quality of public education in your area?' (Q\_edu)
2. 'How would you rate the quality of the public health care system in your area?' (Q\_sant)
3. 'How would you rate the quality of the police force in your area?' (Q\_ordr)

### Impartiality of services questions. 4–6: '0' (strongly disagree) to '10' (strongly agree), 7–9: 1. agree, 2. rather agree, 3. Rather disagree or 4. disagree

4. "Certain people are given special advantages in the public education system in my area." (L\_edu1)
5. "Certain people are given special advantages in the public health care system in my area." (L\_sant1)
6. "The police force gives special advantages to certain people in my area." (L\_ordr1)
7. "All citizens are treated equally in the public education system in my area" (L\_edu2)
8. "All citizens are treated equally in the public health care system in my area" (L\_sant2)
9. "All citizens are treated equally by the police force in my area" (L\_ordr2)

### Corruption in services (perceptions), '0' being "strongly disagree" and '10' being "strongly agree"

10. "Corruption is prevalent in my area's local public school system" (C\_edu)
11. "Corruption is prevalent in the public health care system in my area" (C\_sant)
12. "Corruption is prevalent in the police force in my area" (C\_ordr)
13. In your opinion, how often do you think other people in your area use bribery to obtain other special advantages that they are not entitled to? (0 never–10 very frequently) (C\_gen)

### Corruption in services (experiences), 'yes/no'

14. 'In the past 12 months have you or anyone living in your household paid a bribe in any form to: (a): Education services? (b): Health or medical services? (c): Police? (d) any other public service? (C\_pts-vin)

### Other aspects of regional QoG, '0' strongly disagree—'10' strongly agree

15. "Elections in my area are clean from corruption" (Q\_elect)
16. "I trust the information provided by the local mass media on matters of politics and public services in my area". (Q\_media)